



N° 3/janvier 2022

# Informations communales

## DECHETS

Bressaucourt, Fontenais, Villars

### Ecopoints

Une réflexion globale est menée par les autorités communales sur la gestion des déchets, la première étape va concerner les écopoints avec les modifications suivantes :

- le carton et le papier ne seront plus triés, une seule benne sera mise à disposition
- la collecte du PET sera supprimée dès le 1<sup>er</sup> février 2022, il doit être ramené dans les magasins

Veuillez respecter les indications figurant aux écopoints et ne pas déposer de déchets sur et autour des bennes.

### Encombrants

Lors des journées de collecte des encombrants, beaucoup de déchets déposés dans les bennes, ne sont pas des déchets dits "encombrants".

Les déchets qui ne sont pas volumineux ou qui entrent dans un sac taxé, ne sont pas considérés comme encombrants, selon le règlement sur les déchets. Ils ne doivent donc pas être amenés dans les bennes, mais dans des sacs taxés SIDP.

- le volume autorisé pour la benne des inertes est de 40 litres (2 bidons)
- les déchets de petites tailles qui entrent facilement dans un sac taxé et qui ne sont pas considérés comme encombrants, seront refusés
- le volume accepté est de 1m<sup>3</sup> au-delà, il sera facturé 30 francs/m<sup>3</sup> supplémentaire

*Voir au verso*

## **Horaires d'ouvertures**

### **Déchetterie de la Combe Vatin, Fontenais**

Vendredi : 14h30 – 17h

Samedi : 9h – 11h30 / 13h30 – 16h

*Selon les dates figurant dans le calendrier communal*

### **Déchetterie à Bressaucourt**

Mercredi : 14h – 19h

*Selon les dates figurant dans le calendrier communal*

### **Places de collectes des déchets (Fontenais– Villars–Bressaucourt)**

Lundi au vendredi : 9h – 19h

Fermé le dimanche et les jours fériés

### **Conteneurs semi-enterrés (MOLOKS)**

- Seuls des sacs taxés « SIDP » peuvent être jetés dans les moloks
- Aucun autre déchet ne doit y être jeté
- Aucun déchet ne doit être déposé aux alentours des moloks
- Des contrôles seront effectués et les contrevenants seront amendés

Afin de respecter la tranquillité publique, nous vous prions d'éviter de déposer des sacs taxés dans les moloks après 20 heures ainsi que le dimanche et les jours fériés.